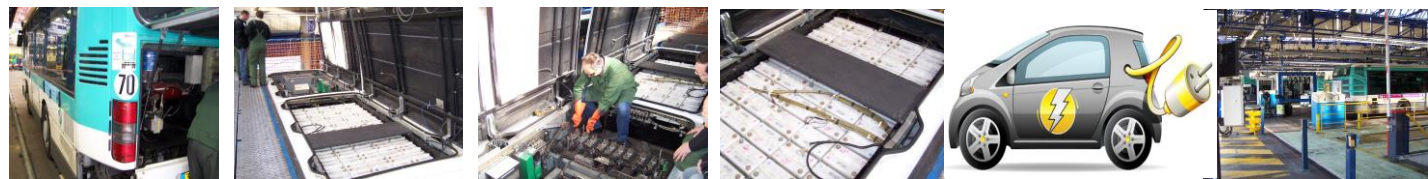


Modules Formation

V.E.E.E

Véhicules à Energie Electrique Embarquée



BÉNÉFICIAIRES	PRE-REQUIS	OPERATIONS AUTORISEES / OBJECTIFS	NIVEAU HABILITATION	REFERENCE MODULE FORMATION	
				INITIALE	RECYCLAGE
✓ Mécaniciens ✓ Carrossiers ✓ Peintres ✓ Selliers ...	Aucune connaissance en électricité, mais capacité à comprendre les instructions de sécurité	Toutes opérations d'ordre non électrique dans le voisinage simple (zone1)	BOL Exécutant BOL Chargé de réparation	VEL 10 1 j 1,5 j	VEL 10R 1 j
✓ Electricien-auto ✓ Electromécanicien	Avoir des compétences en électricité automobile, résultant d'une formation ou d'une expérience professionnelle	B1L(V) Exécutant : Tous travaux d'ordre électrique en zone 4 et 1 sous l'autorité du B2. B2L(V) : Diriger ou exécuter tous travaux d'ordre électrique en zone 4 et 1 sauf connexions de batteries > 275 AH BCL : Consignation, Mise hors tension partielle ou totale des VEEE	B1L(V) B2L(V) BCL	VEL 11 2 j	VEL 11R 1 j
✓ Electricien-auto ✓ Electromécanicien	Avoir des compétences en électricité automobile, résultant d'une formation ou d'une expérience professionnelle	Interventions en bureau d'études, Essai Selon l'attribut * : * Expertise auto * Essai	BRL	VEL 12 2 j	VEL 12R 1 j
			BEL*	VEL 13 2 j	VEL 13R 1 j
Professionnels travaillant dans le métier automobile	Aucune connaissance en électricité, mais capacité à comprendre les instructions de sécurité	Opérations particulières* : * Batteries * Dépannage remorquage * Services de secours	B1XL* B2XL*	VEL 14 2 j VEL 15 2 j VEL 16 2 j	VEL 14R 1 j VEL 15R 1 j VEL 16R 1 j